

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tany Moreland

<https://www.cadre21.org/membres/bf0db342ad1efb885db5603b>

Date d'obtention : 2021-11-24 15:45:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois commencer par rencontrer la victime et noter sa version des faits. Par la suite je peux rencontrer les autres jeunes qui sont impliqués. S'il ne s'agit pas de la malveillance, je peux rencontrer la personne qui a les photos.

Je dois confisquer le téléphone mais ne pas regarder les images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est un peu différent. Une situation peut aussi évoluer au cours de l'intervention comme nous avons vu dans le premier cas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand il s'agit de la malveillance. Je dois me rappeler d'appeler la police et de ne pas rencontrer le jeune qui a les photos.